

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du vendredi 23 mars 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 23 mars 2012 à 18 heures 15, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames HOMMERIN Eliane - BIHANIC Thérèse-Marie - SUM Michèle.

Messieurs LOUBERT Michel - MIDAVAIN Jean-Marc - DUFOUR Ambroise - HERBIN Gérard - DAMS Gonzague - DUROSIER Albert - BARDIAUX Jean-Michel.

Absents excusés :

Mme MOURJAN Nathalie donne pouvoir à M. LOUBERT Michel.

Monsieur ROUSSEL Régis donne pouvoir à M. DUFOUR Ambroise.

Monsieur DUMONT Jean-Philippe donne pouvoir à M. MIDAVAIN Jean-Marc.

Messieurs MALAQUIN Alain et SILVAIN Vincent

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame Michèle SUM est désignée Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 2 décembre 2011. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 28 avril 2011, le Conseil Municipal a souhaité mettre en place une politique globale et durable de la gestion de son patrimoine et participer au Conseil en Energie Partagé afin d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement adossé à un programme de travaux de rénovation durable de son patrimoine prioritaire d'ici 2020.

Jérôme Monier, Conseiller Energie Partagé et Capucine Leclercq, Chargée de mission Plan Climat Territorial du Syndicat Mixte du SCoT Grand Douaisis présentent à l'assemblée le bilan énergétique de la commune pour les années 2009, 2010 et 2011.

Dans un premier temps le champ d'intervention du CEP (Conseil Energie Partagé) et les consommations de la commune sont abordés avec quelques chiffres clés. Il est mis en évidence pour la commune d'Emerchicourt que le coût énergétique par habitant (62.65€) ainsi que la consommation énergétique par habitant (698 kWh) sont supérieurs à la moyenne (31.90€ et 412kWh : Enquête SOFRES). Cependant il est à noter pour la commune une baisse significative de ces deux indices depuis 2010.

Puis un focus est fait sur les bâtiments communaux afin d'identifier la priorité d'action.

La répartition des énergies pour les bâtiments est d'environ 58% pour le gaz et 42% pour l'électricité. On observe que le groupe scolaire consomme 57% d'énergie en moins que la salle des sports mais coûte 20% de plus en énergie.

Il est à définir le bâtiment prioritaire à traiter (le plus énergivore et le plus coûteux) dans le but d'une économie financière mais aussi d'une anticipation de la hausse du coût de l'énergie et des futures réglementations thermiques. Les problèmes d'inconfort thermique et d'étanchéité de la toiture doivent également être pris en compte.

Monsieur Monier fait ensuite une présentation de l'état des lieux de la structure du bâti et du chauffage de l'école afin de définir les axes d'amélioration du bâtiment et d'établir la stratégie énergétique à mener.

Deux scénarii sont alors comparés : le curatif (avec une action minimum pour une stabilisation de la facture et une dégradation partielle du patrimoine) et le préventif (avec une anticipation des besoins et des contraintes futures pour une baisse de la facture et une conservation du patrimoine).

Concernant un bâtiment indispensable à la vie de la commune qui nécessite des travaux de rénovation avec un impact énergétique certain, il est préconisé de réfléchir en coût global sur une durée de vie du bâtiment afin de ne pas détruire le gisement d'économie d'énergie non négligeable.

Monsieur DUROSIER Albert quitte l'assemblée et donne pouvoir à M. BARDIAUX Jean-Michel.

1. Modification des statuts de la CCCO : extension des compétences pour le financement des travaux liés à l'extension du tramway sur le territoire.

Le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis a récemment voté l'extension, de la ligne 1 du tramway réalisé à Douai sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent en conditionnant ce projet au financement, par la Communauté, d'une partie des travaux liés à cette extension. Par délibération en date du 5 décembre 2011, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent a décidé d'élargir son champ de compétences pour le financement des travaux liés à l'extension du tramway sur le territoire, et voté ainsi de nouveaux statuts. Conformément à l'article L.5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal s'abstient à l'unanimité.

2. Compte-rendu annuel d'activité de la distribution d'énergie électrique sur le territoire du SIDEGAV et rapport de l'agent de contrôle pour l'année 2010.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité 2010, établi par Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie Electrique et de Gaz dans l'Arrondissement de Valenciennes et propose de l'entériner.

Approuvé à l'unanimité.

3. Adhésion du Syndicat Mixte à la Carte de la Région de MAMETZ (62) au SIDEN-SIAN.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait du Syndicat Mixte à la Carte de la Région de MAMETZ (Pas-de-Calais) d'adhérer au SIDEN-SIAN pour la compétence I « Assainissement Collectif », la compétence II « Assainissement Non Collectif » et la compétence IV « Eau Potable et Industrielle ». La commune d'Emerchicourt doit se prononcer sur cette demande.

Approuvé à l'unanimité.

4. Motion pour la défense du site et des emplois de Sevelnord.

L'annonce en mai dernier de la fin du partenariat PSA-FIAT pour la production de véhicules automobiles au sein de l'usine Sevelnord de Hordain, a suscité de très fortes et légitimes préoccupations.

L'inquiétude a grandi parmi les populations du Valenciennois et des arrondissements voisins.

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut a pris l'initiative d'appeler à la constitution d'un Comité de vigilance le 29 octobre 2011 à Hordain.

Les actions engagées ont permis d'en appeler à l'Etat pour définir des propositions afin de conserver le cœur automobile de Sevelnord.

Il est demandé au Conseil Municipal d'exprimer son soutien aux actions en cours pour préserver l'avenir du site et des emplois.

Approuvé à l'unanimité.

5. Motion de soutien aux victimes de l'amiante.

Le 27 octobre 2011, la Cour d'Appel de Douai a rendu un arrêt validant le barème d'indemnisation retenu par le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA), très favorable à celles et ceux qui ont été empoisonnés par ce produit hautement toxique.

Le FIVA exige désormais de ces personnes le remboursement des indemnités pourtant perçues sur la base d'une décision de justice.

Les victimes de l'amiante se sentent profondément méprisées et humiliées par le FIVA.

Il est demandé au Conseil Municipal d'affirmer sa solidarité à l'égard des victimes de l'amiante et de leurs familles dans le différend qui les oppose au FIVA, d'exiger le renoncement des poursuites engagées contre les victimes et leurs ayants-droits, de demander une indemnisation équitable et de rappeler au FIVA sa vocation à mener des actions récursoires contre les employeurs fautifs.

Approuvé à l'unanimité.

Vu pour être affiché le vendredi 30 mars 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 30 mars 2012

Le Maire.

Michel LOUBERT.